

# INFORMATION À LA POPULATION

\*\*\*\*\*

## DÉVIATION DU 22 MARS 2017

En raison d'importants travaux sur le réseau téléphonique suite à un incendie rue du Prieuré, la circulation sera perturbée dans le village toute la journée. Des déviations obligatoires seront mises en place. Merci de les respecter.

\*\*\*\*\*

## Séance du 13 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 7 ; Suffrages exprimés : 7 présents + 1 procuration

Date de convocation : 01.03.2017 - Affichage : 01.03.2017

POUR : 8 , CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

L'an deux mille dix-sept, le 13 mars à 20 heures le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MONTAIGU, sous la Présidence de Madame Dominique FOURNEL.

Présents : Mmes, M. : FOURNEL Dominique, BRENOT Adeline, BULART Frédéric, LAROSA Maxime, PROLA Marie-Pierre, TROUILLE Philippe, WOIMENT Benjamin.

Absent excusé : LECLÈRE Anita, (pouvoir à FOURNEL Dominique).

Absent : CORAND Allan, LAVALARD Gérard, PIRON Aurélie, PHILIPPOT Michaël, ZANIVAN Nicolas.

M. BULART Frédéric est désigné secrétaire de séance.

### TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE

Madame le Maire expose à l'assemblée que les communautés de communes exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

Considérant que la communauté de communes existant à la date de la publication de la loi ALUR, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **S'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Champagne Picarde.**

### BIENS SANS MAÎTRE

La procédure d'acquisition en matière de biens sans maître est validée pour inclure 8 433m<sup>2</sup> dans le territoire de la commune.

### PARTICIPATION FINANCIÈRE INSTITUT NOTRE DAME DE LIESSE

Madame le Maire présente la demande de participation aux frais de fonctionnement reçue par l'Institut Notre-Dame de Liesse concernant 11 enfants de Montaigu qui sont scolarisés dans cet établissement.

Considérant que la commune dispose d'une école élémentaire, d'un service de cantine et d'un service de garderie, il n'y a aucune obligation de participation financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de rejeter la demande de participation aux frais de fonctionnement présentée par l'Institut Notre-Dame de Liesse.

## ÉTUDE ACCESSIBILITÉ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier l'étude de programme d'accessibilité à ADICA

### ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Conseil municipal prévoit de porter au budget les investissements suivants :

- Remise aux normes de la sécurité de la salle polyvalente
- Achat matériel (lave-vaisselle, plaque chauffante)
- Réfection du chemin du Mont Saint Luc
- Étude d'un ramassage scolaire à Bel Air pour tenter de maintenir un effectif suffisant à l'école
- Élagage autour du réservoir d'eau et sous les lignes du réseau d'électricité
- Panneaux de signalisation pour l'organisation des cérémonies officielles
- Remplacement des portes extérieures de l'école primaire
- Grillage du terrain de foot

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UN COMMERCE AMBULANT

Madame le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier portant sur une demande d'occupation du domaine public pour un commerce ambulant le mercredi et le vendredi.

Le Conseil municipal accorde à l'unanimité l'installation d'un commerce ambulant sur la place de l'Église.

### *Questions diverses :*

- L'assemblée décide de rester dans le groupement d'électricité proposé par l'USEDA mais refuse de lui confier les contrats dont la puissance est inférieure à 36 kVa.
- Point sur l'organisation de l'opération « Nids de Pâques » qui aura lieu le 08 avril 2017. Les paniers fabriqués seront déposés au plus tard le 31 mars 2017. Les conseillers municipaux se réuniront le 07 avril pour la préparation.
- Madame le Maire informe l'assemblée que le prochain conseil d'école est prévu le mardi 21 mars 2017 à 18h.
- Un point est fait sur la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles.
- Point sur la fermeture d'une classe. 3 nouvelles inscriptions sont arrivées en mairie.
- Madame le Maire présente un plan de circulation pour une nouvelle organisation de la cérémonie du 8 mai. Le rassemblement se fera devant le monument et la déviation sera différente.
- Organisation de la fête foraine : compte tenu du désintéressement du public pour les animations organisées, le conseil municipal décide de ne plus proposer de spectacle.
- Le dossier portant sur les travaux des sanitaires de l'école est reporté. Nous sommes en attente d'acceptation du dossier pour la façade de la mairie.
- La parcelle n°15 du lotissement Saint Vincent a été retenue, ce qui porte à 3 le nombre de parcelles vendues pour une surface de 2298m<sup>2</sup>.